

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le conseiller Pascal Pilote,

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 18 h 35 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUSSIONS – REMORQUE RÉFRIGÉRÉE

605-35-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une remorque réfrigérée, les soumissions suivantes ont été reçues le 7 décembre 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Réfrigération Nordic inc. – Alma	32 624,16 \$
B.B.G Réfrigération inc. – Chicoutimi	40 126,28 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et le Service des loisirs et de la culture concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une remorque réfrigérée à la firme « Réfrigération Nordic inc. » d'Alma, pour un montant de 32 624,16 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE SUBROGATION – TRAVAUX D'URGENCE RÉALISÉS 606-35-2016
AU CENTRE MARIO-TREMBLAY – INTERVENTION DE LA VILLE D'ALMA

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma, à titre de maître d'œuvre et de délégataire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, a confié à la firme Les Entreprises de construction Guy Bonneau ltée, un contrat à forfait pour les travaux de modernisation du Centre Mario-Tremblay, Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a dû procéder à l'exécution de travaux d'urgence sur le chantier à la demande de la Ville d'Alma et de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a transmis une facture de 122 566,23 \$ à la Ville pour payer le coût des travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une « convention de subrogation », l'assureur de l'entrepreneur, soit la firme Intact Compagnie d'Assurance, est disposé à acquitter la créance, sans admission de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT QUE cette convention comporte une intervention de la part de la Ville d'Alma, le tout, sans admission;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de ratifier la signature de l'intervention de la Ville d'Alma contenue dans cette « convention de subrogation » intervenue entre la firme Intact Compagnie d'Assurance et Les Entreprises de construction Guy Bonneau ltée le 9 décembre 2016, par monsieur Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture et par Me Annie Aubin, greffière adjointe."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

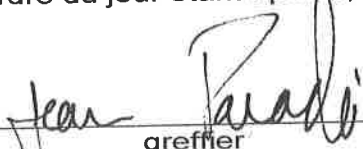
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 266-2015 607-35-2016
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA
VILLE D'ALMA

Monsieur le conseiller Gino Villeneuve, donne avis qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement 266-2015 concernant la tarification des services dispensés par la Ville d'Alma.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 36.


 greffier


 maire

608-35-2016